

SMICTOM LOT GARONNE BAISE**Comité Syndical du 3 décembre 2019****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille dix-neuf, le mardi trois décembre à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à Aiguillon, au siège du Syndicat sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Convocations régulièrement adressées le 27/11/2019.

Nombre de délégués syndicaux

en exercice: 82 délégués

n° ordre 2019-20

Présents : 43 votants : 46

Étaient présents : 43 délégués

- ***Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas*** : Mesdames Sophie CASSAGNE, Christiane BARROUX, Messieurs Daniel GUIHARD, Bernard COURET, Christian LAFOUGERE, Alain MOULUCOU, Robert BETTI, Michel GENAUDEAU, Jean-François VALAY, Patrick JEANNEY, Jean-Marc LLORCA, Philippe LAGARDE, Pascal MIKOLAJEZYK, Michel MANEC, François COLLADO, Aldo RUGGERI, *Sylvestre CAZENOVE (arrivé à 17h30 pour DL2019-17)*, Claude RESSEGAT, Denis BIDON. **(19 présents)**

➤ ***Albret Communauté*** : Mesdames Paulette LABORDE, Evelyne CASEROTTO, Michèle AUTIPOUT, Messieurs Alain LORENZELLI, Jean-Paul DAVID, Jean-Pierre BARRAILH, Guy LATOUR, Lionel LABARTHE, André TOURON, Jacques LAMBERT, Francis MALISANI, Lionel SEMPE, Henri de COLOMBEL, Alain POLO, Jean-Pierre VICINI, Jean-Paul LABAT, Roland MONTHEAU, Joël CHRETIEN, Pascal LEGENDRE, Claude MARIN, Robert LINOSSIER, Christophe BESSIERES, Serge CEREAS, Bernard SENGENES. **(24 présents)**

Assistaient également à la séance :

Madame Chantal FERRY : Directrice Générale

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Responsable Technique

Monsieur Sébastien BENSOUSSAN : Responsable Administratif

Madame Olivia MOREAU : Chargée de mission affaires juridiques et générales

Monsieur Laurent BAILLY : Trésorier paierie AIGUILLON

Pouvoirs de vote : (3 pouvoirs)

Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : (1 pouvoir)

Monsieur Michel PEDURAND à Monsieur Daniel GUIHARD

Albret Communauté : (2 pouvoirs)

Monsieur Jean-Pierre CONSTANTIN à Monsieur Lionel LABARTHE

Monsieur Alain VILLA à Monsieur Pascal LEGENDRE

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe LAGARDE

N° ordre : 2019-20**OBJET : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020**

Monsieur le Président rappelle que suivant les dispositions du CGCT, l'exécutif peut jusqu'à l'adoption du budget :

- **Sans délibération** : mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget précédent. L'exécutif est en outre en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
-
- **Avec délibération** : engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Aussi, en raison du vote du budget primitif 2020 dans le courant du 1^{er} trimestre 2020 et afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services, il est proposé d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget, dans la limite des crédits présentés ci-dessous :

Opérations concernées :

Intitulé	Budget 2019	Autorisation maximale
024 Aménagement déchèteries	85 300	21 300
100 Acquisition conteneurs	25 000	6 200
101 Aménagement casiers Fauillet	798 000	199 500
109 Equipement bureaux siège social	5 000	1 200
112 Achat petits véhicules	11 000	2 700
113 PAV	51 200	12 800
114 Acquisition de véhicules de collecte	144 000	36 000
119 Compacteurs solaire, composteurs, déshydrateurs	292 000	73 000
120 Construction d'un quai de transfert	500 000	125 000
121 Regroupement des services techniques	2 380 000	595 000

Entendu le rapport de présentation,
Vu les statuts du SMICTOM LGB,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical, à l'unanimité:

- **Article 1** : Autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2020 jusqu'au vote du budget primitif 2020 dans la limite des crédits présentés ci-dessus,

AR PREFECTURE

047-200020550-20191203-DL2019_20-DE

Regu le 13/12/2019

- **Article 2** : Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la présente délibération

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président

Alain LORENZELLI

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	46
Pour	46
Contre	0
Abstention	0

Publication/Affichage : 13/12/2019